Sensibilisation à l’application des textes en vigueur

l’Information-Education-Communication pour le Changement de Comportement
en matière d’Eau, Assainissement et Hygiène
2 - 3 juin 2015
Ampefy
Mardi 2

Problématique

- Le cadre législatif et règlementaire relatif à l'eau, l'hygiène et l'assainissement prévu par le Code de l'Eau, n'est pas systématiquement appliqué, par tous,
- Les causes sont:

1. manque de connaissance des acteurs,
2. refus de s'y conformer.

Actions prioritaires: IEC

Objectif 1 : Faire connaitre le cadre légal et règlementaire aux cadres du niveau central et des directions régionales du ministère de l'EAH, par:

1. Un atelier d'informations d'une journée , consistant en une présentation du code de l'eau et des 13 textes par une lecture commune, article par article,
2. La mise à disposition à tous les cadres , d'un document de synthèse contenant les grands principes du cadre légal et règlementaire

Actions prioritaires: IEC

Objectif 2: faire connaitre le cadre légal et réglementaire aux maires, aux conseillers municipaux, aux responsables des services techniques de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, par:

1. Des ateliers régionaux animés par les cadres des directions régionales du ministère de l'EAH en collaboration avec les comités régionaux Diorano-wash, par une lecture commune article par article, complétée si nécessaire par des explications,
2. La mise à disposition dans toutes les communes du code de l'eau et des 13 décrets d'application
3. La mise à disposition d'un guide de lecture du cadre légal et réglementaire, devant aider les maires, les conseillers municipaux et les responsables du STEA à exploiter les textes qui leur sont remis.

Actions prioritaires: IEC

Objectif 3: faire connaitre le cadre légal et réglementaire aux populations par:

- Des émissions mensuelles de campagnes d'explication du code de l'eau et ses 13 décrets d'application dans les radio régionales, animées par les cadres des directions régionales du ministère de l'EAH en collaboration avec les comités régionaux Diorano-wash.

Moyens nécessaires

1. Organisation d'un atelier national avec la participation des cadres du niveau central et de 2 cadres par régions venant des 22 régions,
2. Organisation de 22 ateliers régionaux, avec la participation, du maire et du responsable STEAH, venant de toutes les communes,
3. Prestations d'un consultant pour rédiger la synthèse du cadre légal et règlementaire et du guide de lecture
4. Multiplication du document de synthèse et du guide de lecture
5. Coûts des émissions radio mensuelles dans les 22 Régions.